

I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cuius causae servitis huius apostolica cathedra doctrinis innitit.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.	BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg	Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C ^{ie} , à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »	La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.	
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »	Prix du numéro : 10 centimes.	

Nouvelles fédérales

Session des Chambres fédérales

Conseil national

Berne, 26 juin.
La tempête détournée. — Système vieilli. — La retraite. — Débats sur la responsabilité.

Nous avons eu ce matin un commencement d'orage; le tonnerre a roulé dans le lointain; heureusement le nuage a crevé en douceur, malgré les éclats de voix de M. Carteret, et tout s'est résolu par une fine pluie qui est tombée en guise de douche sur quelques têtes ardentes. On aurait dit une émeute dissipée par l'intervention des pompiers. M. Favon lui-même, avec M. Ruchonnet, s'est mis à la pompe pour aider à asperger les récalcitrants. Devant cette attaque soudaine, la vieille garde s'est repliée, MM. Carteret et Forrer en tête, et la victoire est restée à la temporisation.

Je ne vous retracerai point les péripéties de ce court incident, ma dépêche vous ayant déjà donné une analyse assez complète des paroles échangées dans cette nouvelle mise en scène du recours Mariahilf. Je vois d'ici la tête du *Confédéré* à l'ouïe de cet étrange dénouement, lui qui, hier encore, embouchait la trompette guerrière pour sommer le Conseil national de prendre enfin une décision nette et carrée! Ce pauvre *Confédéré* crie de plus en plus dans le désert; on rit de le voir ainsi se prendre au sérieux. Il est seul à ne pas remarquer que sa politique surannée est reléguée depuis longtemps dans le domaine des antiquités nationales et que la Confédération elle-même se garderait bien, malgré certains mécontents, de donner un subsidie quelconque pour la conservation de cette ruine d'un autre âge.

Mais laissons là les kulturkämpfer et leur porte-voix enroué des bords de la Sarine. A peine hors de la galère vieille-catholique, le Conseil national s'est jeté à corps perdu dans les détails de la loi sur la responsabilité. Cette discussion se traite lentement. Depuis que M. Welli a passé condamnation sur le projet, un certain malaise s'est produit; on croyait que le discours de M. Ruchonnet avait reflété intégralement l'opinion du Conseil fédéral: l'incartade inopinée de M. Welli est venue détruire cette illusion; quand ce grand exécutif s'y met, malheur au projet qui a un tel adversaire!

Il faut convenir d'ailleurs que la Commission a eu la malchance de rencontrer en M. Brunner un organe assez maladroit; l'avocat bernois s'est montré en cette circonstance bien au-dessous de sa réputation. On a pu aboutir enfin à liquider l'art. 1^{er}. La lettre f de cet article, qui a donné tant de fil à retordre, a reçu de la Commission la nouvelle rédaction suivante:

Les entreprises de transport des choses et des personnes (tombent sous l'application de la loi de 1881 sur la responsabilité civile des fabricants).

Le texte précédent, qui avait eu à subir les critiques si vives de MM. Forrer et Welli, était ainsi libellé: « le roulage, le camionnage et la circulation postale ».

On discute ensuite conjointement les articles 2 et 4, dont voici la teneur d'après le projet fédéral:

Dépêches télégraphiques

PARIS, 25 juin.
Un article du *Temps* dit que l'idéal de gouvernement que propose le comte de Paris est aussi celui que poursuit la République. La République, par sa sagesse, doit démentir ceux qui disent qu'elle est impuissante à le réaliser; le parti républicain a plus besoin de veiller sur lui-même que sur les prétendants. Une politique sage, ferme et prévoyante, qui aurait rendu l'expulsion superflue, est plus que jamais nécessaire après l'expulsion.

SOPIA, 25 juin.
Les débats de l'adresse sont terminés. Pendant le vote, une vingtaine de députés de l'opposition sont sortis de la salle. A une immense majorité, la Chambre a adopté le projet d'adresse favorable au gouvernement et à la tranquillité. Deux députés seulement ont voté contre.

ROME, 25 juin.
Il y a eu 17 cas de choléra et 10 décès à Brindisi; à Lanciano, 23 cas et 7 décès.

Art. 2. Les cantons doivent accorder aux personnes qui ouvrent une action en vertu de la présente loi ou de celle du 25 juin 1881, le bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite dès qu'elles le demandent, et les dispenser du cautionnement, des émoluments de justice et des taxes de timbre.

Art. 4. Si les fonctionnaires fédéraux ou cantonaux chargés de la surveillance constatent que la victime d'un accident ou d'une maladie entraînant la responsabilité, ou ses ayants-droit, n'ont pas reçu par voie extrajudiciaire, comme le veut la présente loi ou celle du 25 juin 1881, une indemnité équitable, ils feront rapport immédiat au gouvernement cantonal.

La Commission amende l'art. 2 en ce sens que le bénéfice de la gratuité ne doit être accordé qu'aux personnes nécessitées et après examen préalable du cas.

M. Benziger propose la suppression de ces deux articles.

M. Suter fait une proposition qui ne tendrait à rien moins qu'à faire soutenir les procès par les cantons eux-mêmes.

M. Dros repousse l'examen préalable proposé par la Commission. Ce serait un recul pour certains cantons qui accordent le bénéfice du pauvre sans examen. L'honorable conseiller fédéral insiste surtout sur le maintien de l'art. 4.

M. Paschoud (Vaud) craint bien que cette loi n'ait qu'une valeur théorique sans application pratique. Les tribunaux auront toujours une tendance irrésistible à faire dépendre la question de responsabilité de l'application de la faute. L'orateur propose d'introduire dans la loi l'enquête obligatoire dans tous les cas où les entrepreneurs et Compagnies déclinent leur responsabilité.

M. Brosi (Soleure) réclame d'une voix furieuse l'introduction d'un alinéa statuant que les procès intentés en vertu de cette loi soient liquidés sommairement, par la voie la plus rapide.

M. Brunner, rapporteur de la commission, ne voit plus clair dans ce dédale de propositions. Il demande qu'on les imprime, afin que la Commission puisse les examiner de près. M. Lachenal est du même avis; il estime que MM. Paschoud et Brosi ont introduit dans le débat des points de vue nouveaux, dignes d'être étudiés.

On décide de ne voter sur ces propositions diverses que dans la séance de mardi.

Demain, landsturm, antiquités nationales (gare au *Confédéré*!)

Conseil des Etats

Berne, le 25 juin.

Lac de Merjelen. — Crédits supplémentaires. — Plaintes et recours. — Section agricole au Polytechnicum et régies des chevaux. — Concession Zurichberg. — Recours de Zoug contre un arrêté du Conseil fédéral.

Lac de Merjelen. Sur la proposition de M. Herzog, rapporteur, on accorde sans discussion une nouvelle prolongation de délai d'une année.

Crédits supplémentaires; administration générale; rapporteur M. Gavard.

Les crédits suivants sont demandés: Chancellerie fédérale, 2,500 fr.; pour son personnel, 11,280 fr. et d'autres de moindre importance. — Tribunal fédéral, 4271 fr.

BARCELONE, 25 juin.

Le journal *Centro catalan* publie une lettre du brigadier Bourbon, fils de Henri de Bourbon (duc de Séville), disant que si les intérêts de la Catalogne sont menacés, il sera prêt à monter à cheval pour les défendre, pourvu que les vaillants Catalans soient disposés à le suivre.

PARIS, 25 juin.

L'extrême gauche a décidé de proposer aux autres groupes de la gauche de demander au gouvernement de faire une éruption dans le haut personnel avant les élections des conseils généraux.

Les journaux républicains disent que le manifeste du comte de Paris justifie l'expulsion. Ils espèrent qu'il aura pour effet de resserrer l'union des républicains.

Les journaux bonapartistes critiquent le même manifeste, qu'ils accusent de déclarer la guerre à la démocratie.

Département politique, rapporteur M. Scherb: pour nos consulats, 7,500 fr.

Département de l'intérieur, rapporteur M. Schnyder: pour le service sanitaire 6,000 fr.; pour achat de la collection de monnaies Amiet à Soleure, 12,400 fr. La section des constructions de ce dicastère, demande les crédits suivants: pour entretien des bâtiments fédéraux, 5,200 fr.; pour modification de construction des locaux de la caisse fédérale au Palais fédéral; pour maisons du service des péages et pour la station téléphonique centrale de Genève, 17,050 fr.; pour établissement et installation du bureau télégraphique de Lausanne, 2,150 fr.; pour travaux divers dans la caserne de Frauenfeld et ses dépendances, 12,200 fr.

Département des finances et des péages, rapporteur M. Gavard: pour aides au contrôle de la section des péages, 1,500 fr.; pour achat du métal d'un million de pièces de 2 centimes 6,281 fr., etc.

Département du commerce et de l'agriculture, rapporteur M. Gottisheim: pour expertises et dépenses extraordinaires des inspecteurs des fabriques 3,000 fr.; pour protection des oiseaux utiles (art. 18 de la loi sur la chasse), 6,200 fr.

Département des postes et chemins de fer, rapporteur M. Peterelli: pour un ingénieur-contrôleur à l'inspection administratif, 2,000 fr.

Tous ces crédits sont accordés. Le Conseil aborde ensuite la plainte de Susanne Vogt. Sur la proposition de M. le rapporteur Schmid, elle est mise ad acta après quelques explications de M. Eggli. Cette plainte avait déjà occupé les Chambres dans leur session de décembre.

M. Hoffmann est rapporteur pour le recours Schüller au Rossli à Unterägeri (Zoug). C'est un cas de liberté de commerce et d'industrie garantie par la Constitution fédérale; le recourant s'est vu refuser le renouvellement de sa patente d'ambassadeur par les arrêtés du gouvernement de Zoug du 3 octobre 1885, et le Conseil fédéral, sous date du 7 décembre 1885, a maintenu ce refus.

Le Conseil fédéral est invité à recommander au gouvernement de Zoug de bien vouloir examiner encore une fois tous les actes relatifs à cette affaire, afin de tenir compte d'un article constitutionnel fédéral.

Sur le rapport de M. Muller, on accorde, conformément à la décision du Conseil national, 17,000 fr. pour l'utilisation de la section agricole à l'Ecole polytechnique en faveur de l'agriculture suisse, et cela conformément au message du 5 juin 1886. De même, sur le rapport de M. Rieter, 62,500 francs, pour l'acquisition des immeubles actuellement loués par la régie des chevaux à Thoune (message du 5 juin 1886).

M. Hauser rapporte sur la concession d'un chemin de fer, partie funiculaire, partie à crémaillère, de Zurich au Zurichberg. L'art. 12 seul a provoqué la formation d'une majorité et d'une minorité au sein de la Commission. La minorité a pour organe M. Schoch. L'article est adopté avec un amendement de M. Welli, conformément aux propositions du Conseil fédéral.

MM. Trog et Gavard présentent le rapport relatif au recours au gouvernement de Zoug contre un arrêté du Conseil fédéral qui a donné gain de cause au Nord-Est à l'occasion du conflit provoqué par cette

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Londres, 26 juin.

Dans un discours prononcé à Manchester, M. Gladstone dit que l'aristocratie d'argent s'est levée contre lui; mais la grande majorité du peuple veut la justice à l'égard de l'Irlande; elle ne veut pas que celle-ci soit moins bien traitée que les colonies qui ont un Parlement spécial.

La situation de la Haute-Birmanie est inquiétante. Les Anglais ont massacré en partie une caravane de marchands chinois, les prenant pour des insurgés.

Berne, 26 juin.

Le Conseil national est entré ce matin en délibération sur le projet d'organisation du landsturm.

M. Thélin (Vaud) expose en langue française les motifs qui engagent la commission à recommander unanimement le projet du Conseil fédéral.

M. Muller (Berne), rapporteur allemand, célèbre en termes lyriques les bienfaits de la future organisation.

M. Segesser (Lucerne) salue dans le nouveau projet la réhabilitation d'une institution qui a

été injustement décriée. Il en rappelle l'origine et la montre enracinée dès longtemps dans les mœurs nationales de la Suisse. Lui-même a vu fonctionner le landsturm sous ses diverses formes.

L'orateur lucernois fait part à ce propos de ses intéressants souvenirs de l'époque du Sonderbund et de l'ancienne diète. Il raconte, en particulier, la levée du landsturm dans le Bas-Valais, en 1844, et la tenue exemplaire de cette troupe.

M. Segesser estime que l'organisation du landsturm est nécessaire, parce qu'il ne faut pas compter sur l'observation du droit des gens en temps de guerre. Il aurait voulu cependant que l'on accordât plus de compétence aux cantons en cette matière.

M. Kaiser (Soleure) compare M. Segesser à une taupe qui est venue remuer le sol de l'ancienne diète et remettre sous les yeux de l'assemblée un passé importun. Il combat l'institution du landsturm et trouve que le projet du Conseil fédéral manque de base constitutionnelle. Il propose de lui renvoyer le projet.

M. Hammer, conseiller fédéral répond à M. Kaiser.

Association de la presse suisse

(Correspondance retardée.)

En 1883, le Comité de l'exposition de Zurich avait invité les représentants de la presse indigène et étrangère; cette réunion provoqua la fondation d'une Association de la presse suisse, et peu après vint l'Association de la presse conservatrice.

Dimanche dernier, la première de ces Associations a tenu à Berne sa 4^{me} réunion annuelle; environ 25 membres auxquels d'autres rédacteurs, journalistes, nouvelistes, publicistes et amis de la presse s'étaient joints, ont pris part à la séance tenue dans la superbe Aula du nouveau gymnase.

Dans son discours d'ouverture M. le conseiller national Curti a présenté un rapide aperçu sur l'état de l'Association: il constate 15 admissions et la perte de 5 membres, dont un par la mort, M. Wackernagel, de Bâle.

On s'est occupé ensuite d'uniformiser l'orthographe de la langue allemande. M. Eggenschwyler a fait ressortir avec à propos que la solution de cette question renaît aussi dans la compétence des propriétaires d'imprimeries, des éditeurs de journaux, etc.; on sait que le comité de l'Association s'est entre autres adressé au Conseil fédéral pour prier cette autorité de bien vouloir activer si possible la solution de cette question complexe.

Une proposition de M. Haller-Goldschach, consistant à recommander, dans ce but, à la presse de la Suisse allemande une vigoureuse campagne, n'a trouvé que peu d'écho. Il s'agit de savoir si on écrira par exemple: *Bundesrat* ou *Bundesrat*; *Ertheilung* ou *erteilung*; *Lehrer* ou *Leerer*; ce dernier mot avait provoqué ce joli jeu de mot: *Die Lehrer leeren die Flaschen*; à quand une académie allemande comme régulateur de cette langue? Les Français ont appelé cette réforme l'*orthographe phonétique*; on n'en parle plus et avec raison; les novateurs avaient un peu trop mis à l'arrière-plan l'étymologie des mots, toujours si utile.

Les art. 50 et 55 du Code fédéral des obligations procurent à M. Brüstlein l'occasion de démontrer que l'application qui est faite dans notre pays à la presse des dispositions relatives aux dommages-intérêts, pour tort moral occasionné à quelqu'un, ne sont pas conformes au droit français qui exige en pareil cas la constatation d'un tort réel. Le rapporteur élucide cette question en vrai juriste; « la réparation civile doit être, dit-il, la compensation d'une perte évidente pouvant s'évaluer en argent; quant à la peine elle est seule susceptible de venger la morale; il ne faut donc pas confondre cette peine avec la réparation infligée au nom de la société. » Généralement il se passe ceci: le plaignant redoute qu'un jugement pénal prononcé au nom de l'Etat ne frappe le coupable d'une peine trop légère; il préfère donc une action civile dont le résultat aboutit à lui procurer une satisfaction individuelle, et une idée de gain, de lucre, se rache assez souvent à ce genre de procès.

Voilà pourquoi l'injustice de notre législation est manifeste; on trouve à sa base l'idée sauvage de la vengeance personnelle.

Au rapporteur allemand succède le rapporteur français. Il ne s'agit pas, pour M. Ch. Morel, d'obtenir un privilège en faveur de la presse; il manifeste le désir que, conformément à la législation française et à celle de plusieurs cantons, une diffamation publique, par la voie de la presse, contre des autorités, des fonctionnaires ou des employés (dans l'exercice de leurs fonctions) soit jugée au pénal avant qu'il puisse y avoir action civile. Il a eu l'occasion de se convaincre que, depuis l'introduction du Code des obligations, plusieurs tribunaux ont prononcé, contrairement à celui-ci, au lieu d'une indemnité pécuniaire, une véritable sentence pénale par les considérants qui précédaient leur jugement.

L'application des articles 50 et 55 à la presse est si diverse dans les vingt-cinq Etats suisses qu'on se trouve sous ce rapport en présence d'un vrai chaos.

Vu l'heure avancée, et comme on était déjà attendu pour le banquet, il n'y a eu aucune discussion sur les deux rapports ci-dessus, dont les conclusions ont été votées sans opposition.

P.-S. — Il existe encore à Berne une Société locale de journalistes connue sous la dénomination de *Pressverband* (Union de la presse); cette association a pour but essentiel d'entretenir entre ses membres de bons rapports et de rendre en cas de malade tel service que recommande la vraie confraternité. C'est ce groupe de journa-

listes qui, par ses démarches et ses instances, a enfin obtenu pour la presse des salles de travail et de communications dans le Palais fédéral.

Le *Pressverband* se propose de demander au Grand Conseil bernois que les procès de presse soient désormais jugés avec le concours du jury.

Budget de 1887. — Le bureau du Conseil national a composé comme suit la commission chargée d'examiner le budget de la Confédération pour l'année 1887.

Département politique: MM. Stockmar et Graf; département de l'intérieur: MM. Eisenhut et Tissot; département de justice et police: MM. Graf et Joris; département des finances et péages: MM. Tobler et Joris; département militaire: MM. Riniker et Déglon; département du commerce et de l'agriculture: MM. Decurtins, Landis et Tissot; département des postes et télégraphes: MM. Holdener et Decurtins.

Le Conseil national a la priorité pour la discussion du budget.

Nouvelles des cantons

Phylloxera. — Le terrible ravageur de la vigne, vient d'être découvert sur un autre point du canton de Zurich, à Regensberg, localité située sur une colline dominant la vallée de la Glatt.

Fête de Sempach. — Le Conseil fédéral sera représenté, aux fêtes de Sempach, par MM. Deucher, président, Hertenstein et Droz. Il est probable que M. Ruchonnet s'y rendra également.

— Nous avons sous les yeux l'affiche avec le programme détaillé de la fête du 6 juillet; elle porte comme ornement la croix fédérale dans la forme usitée autrefois, et les écussons et drapeaux des IV cantons, des Waldstätten avec hallebardes, Morgenstein et autres engins usités il y a cinq siècles.

Chicanes. — Le gouvernement du Tessin a publié un règlement contenant des dispositions relatives à l'exécution immédiate de la loi ecclésiastique récemment votée par le Grand Conseil et sanctionnée par le peuple. Mercredi soir, le conseil communal de Bellinzona a décidé de protester contre l'application de la loi avant la solution des recours adressés aux autorités fédérales, de convoquer une assemblée extraordinaire de la commune, et d'intenter devant le Tribunal fédéral un procès civil contre ce qu'on appelle le détournement des biens de la commune au profit de la paroisse. On s'attend à ce que la municipalité de Lugano et quelques autres encore se joignent à la démarche du conseil communal de Bellinzona.

Mort. — Le 23 juin est décédé, à l'âge de 89 ans, le dernier membre pensionné du chapitre de Sainte-Vérene à Zurzach (Argovie), supprimé en 1876. M. Jean Népomucène Knecht, chapelain du chapitre de Zurzach, était né à Baldingen, avait fait ses études à Soleure et à Lucerne, et avait été ordonné prêtre en 1822. Il avait donc 64 ans de prêtrise. Il avait accepté, en 1855, le poste de chapelain de Sainte-Vérene, qui lui était offert comme poste de repos par son ami le prévôt Huber.

Petite chronique des cantons

M. Edouard Sarasin, ingénieur à Zurich, a installé dans sa campagne de l'Engel un limnimètre enregistreur des changements de niveau du lac. Le but principal de l'installation de cet appareil est l'étude de ces hausses et baisses périodiques, connues sur

le lac Léman sous le nom de *saiches*; il s'agit de constater dans quelle mesure ces singulières oscillations se manifestent aussi sur le lac de Zurich.

— Jeudi, un peu après 10 heures du matin, un violent incendie s'est déclaré à la Chaude-Fonds, dans les combles d'un grand immeuble situé dans le quartier de l'*Abeille*. Après un travail incessant, qui a duré 3 h., les pompiers sont parvenus à maîtriser l'élément destructeur. La toiture et le pignon sont complètement détruits et le bâtiment est dans un triste état, abîmé par l'eau dont les pompiers l'aspergeaient.

— Il s'est établi à Lausanne, ces dernières années, un café de Tempérance, qui a nom la *Violette*, situé à côté des casernes de la Pontaise. Il s'y débite, comme dans tous les établissements similaires, force café, thé, chocolat, et en outre une liqueur rafraîchissante, espèce de liqueur gazeuse — vierge, cela va sans dire, de tout alcool, — laquelle est spécialement destinée aux troupiers et que le détenteur a baptisé du nom pompeux de *champagne*.

Cette liqueur inoffensive, servie à raison de 30 centimes la bouteille, fait surtout les délices des conscrits valaisans.

L'autre jour, deux de ces derniers descendaient à Lausanne. Sentant, paraît-il, le besoin de se rafraîchir, ils entrèrent dans un café, place de la Palud, où ils se firent servir, comme à la *Violette*, une bouteille de champagne! Ils la dégustèrent, tout en faisant la réflexion que la qualité était préférable à celle du crû de la Pontaise. — La bouteille terminée, nos deux troupiers, — qui font, paraît-il, toujours « l'écot de Morges » — sortirent de leur poche chacun quinze centimes pour payer leur consommation! Mais quelle ne fut pas leur stupefaction lorsque le garçon leur dit que la bouteille coûtait sept francs et qu'ils redevaient six francs soixante-deux centimes.

Nos deux malheureuses recrues durent s'exécuter et comprirent, mais un peu tard, qu'il y a champagne et champagne, comme il y a fagot et fagot.

Nouvelles de l'étranger

Lettres catholiques

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Paris, 22 juin.

La logique des choses rend inévitable, à brève échéance, la dénonciation du Concordat: j'ai raison de croire qu'à Rome on est à cela aujourd'hui tout à fait préparé. Le Pape a fait toutes les concessions possibles, et, dans sa mansuétude, il a voulu que la dernière fût éclatante: j'entends ici la récente création de trois cardinaux français, malgré que l'indemnité due par le gouvernement à ces princes de l'Eglise ait été supprimée, et que Sa Sainteté ait déclaré antérieurement qu'elle ne consentirait plus à accorder à la France, — à la France républicaine, faut-il dire, — une si haute faveur, dont elle-même semblait se reconnaître indigne.

La détermination de Léon XIII s'est modifiée à la suite de l'affaire de la nonciature en Chine, qui a si fort irrité nos maîtres; car ces messieurs, qui se délient si aisément de tout souci des droits de l'Eglise, s'imaginent volontiers que tout leur reste dû, de la part de l'Eglise, et ils paraissent croire que son plus grand intérêt consiste à ne point séparer sa fortune de celle de leurs préieuses personnes, malgré qu'ils aient cent fois encouru son excommunication, malgré tous les affronts qu'ils font subir à ses enfants: voilà l'idée que ces myrmidons se font de cette Reine, Epouse du Christ-Roi; l'excès de sa charité ne peut rien contre leur incurable aveuglement!

Le Goblet, fils de catholique sincère, qui lui-même a trouvé avantageux autrefois de passer pour catholique, ne déclara pas de ce qu'on puisse constamment Pécraser de ces souvenirs

génants, et, en sa qualité d'ex-catholique, catholique-libéral bien entendu, il se distingue parmi les plus odieux et les plus ridicules persécuteurs de nos jours.

Vous avez suivi les divers incidents qui ont précédé le Congrès des œuvres eucharistiques qui vient de s'ouvrir à Toulouse: les agissements du petit Goblet, à cette occasion, ont été ceux d'un énergumène auquel la camisole de force irait déjà comme un gant. En attendant, la République le regarde comme un parfait exécuteur de ses basses œuvres: heureusement, il a eu affaire à un évêque issu de la forte famille sacerdotale du diocèse de Cambrai, et qui n'était pas homme à s'arrêter pour si peu.

Le cardinal Desprez a pris la peine d'apprendre au petit Goblet, furieusement armé des *Articles organiques*, qu'il ne s'agissait point en ce moment d'un Concile, et il lui a appris aussi ce qu'il fallait d'ailleurs entendre par le mot *Concile*. Son Eminence a déclaré en même temps à Goblet que les lettres dont il arguait étaient l'œuvre d'un mystificateur: ce mystificateur a en effet réussi à rendre le petit Goblet plus ridicule qu'il n'est naturellement; celui-ci n'a pu que balbutier quelque rodomontade à sa taille, etc... Le Congrès s'est ouvert dimanche solennellement.

C'est un profond regret pour nous de savoir que votre vénérable évêque, Mgr Mermillod, a été empêché, par la fatigue de sa dernière tournée pastorale, de se rendre à cette pieuse réunion, où il eût apporté, avec l'édification de sa parole, comme un parfum du dernier Congrès tenu à Fribourg.

Vos lecteurs se souviendront peut-être de l'ardeur avec laquelle je me suis élevé contre l'expédition du Tonkin, me séparant sur ce point, et sur quelques autres de politique extérieure, de nos excellents maîtres et amis de l'*Univers*. Ils savent si les événements ont appuyé ma thèse: les missionnaires apostoliques, qui se sont parfois compromis pour la politique française, sont déjà payés par l'ingratitude du gouvernement et de ses généraux, et il est triste d'avoir à dire que la conduite du général de Courcy, sur-disant catholique, n'a pas été la moins odieuse à leur égard.

Nous ne devons pas nous lasser de répéter que la politique française étant toute antichrétienne, les missionnaires doivent s'appliquer dorénavant à dégager partout les intérêts catholiques des intérêts soi-disant français, et, quoique Français, nous ne pouvons qu'applaudir à l'acte par lequel le Souverain Pontife a résolu de se faire représenter directement à Pékin, sans passer par l'intermédiaire de Messieurs les diplomates français. On a dit que le gouvernement sacrilège du Quirinal en profiterait pour substituer son influence à celle du gouvernement apostat de la France; mais nous ne doutons pas que la sagesse du Saint-Siège ne déjoue bientôt l'intrigue du royaume subalpin comme la mauvaise foi de la République française.

Le grand Jubilé séculaire de Saint-Jean à Lyon

Ce Jubilé extraordinaire qui a lieu chaque fois que la Nativité de saint Jean-Baptiste se rencontre le même jour que la fête du Très Saint-Sacrement, vient de s'ouvrir pour la cinquième fois à la primatiale de Saint-Jean à Lyon. La première fois, depuis l'institution de la Fête-Dieu, ce Grand-Pardon eût lieu en 1451, une seconde fois en 1546, une troisième fois en 1666 et la dernière fois en 1734; il ne se renouvellera pas avant l'année 1943.

L'on avait craint, un instant, qu'en présence du Jubilé universel offert par l'Eglise cette année-ci aux fidèles du monde entier, Sa Sainteté Léon XIII ne suspendît la célébration du Jubilé de Saint-Jean. Heureusement pour les catholiques lyonnais, le Père commun des fidèles a daigné maintenir et autoriser la célébration des grandes fêtes jubilaires de la primatiale des Gaules.

L'ouverture solennelle de ces jours de miséricorde et de pardon a eu lieu le 23 juin à midi avec une solennité imposante. La procession du Très Saint Sacrement, prési-

MARIOLA

Par OSCAR DE POLI

— Que désirez-vous maîtresse?
— Son Excellence m'a chargé de présenter ses compliments à don Salvador Rosa, et de le prier de vouloir bien céder un de ses tableaux.
— C'est toute votre mission?
— Je n'ai pas besoin d'ajouter que la cassette de Son Excellence est à la discrétion de Votre Seigneurie.
— Et c'est tout?
— Oui, seigneur.
— Eh bien! présentez mes compliments à votre maîtresse, et dites-lui que lorsque Salvador Rosa veut lui demander quelque chose, il prend la peine d'aller le chercher dans sa demeure, et ne lui députe pas un de ses gens.
Le peintre avait parlé sur un ton qui n'admettait pas la réplique; du geste il avait indiqué la porte; l'intendant sortit à reculons, le chef incliné, de manière que Salvador ne put voir sa grimace de colère haineuse et de cupidité déçue.
— Les grands seigneurs ont quelquefois besoin de petites leçons, dit Salvador, quand, par exemple, ils oublient que l'art est un roi. J'ai porté debout le fardeau de la misère;

pense-t-on que la fortune me fasse oublier ma dignité? Que dis-tu du prince Orselli, mon cher Raphaël?
— Je dis que tu vas te faire un ennemi de ce grand seigneur.
— Un de plus ou de moins, qu'importe? J'en ai tant, déjà, dans Rome!
— Son Excellence don Luigi Carpina, annonça le vieux serviteur en écartant les tentures avec un empressement respectueux devant un véritable chevalier, affable, souriant, droit encore sous le poids des années et de sa couronne de neige.

Salvator, courant au devant de lui, le pressa dans ses bras avec des démonstrations d'affectueuse déférence.
— Enfin l'on vous trouve va logis, mon cher Salvador! dit le noble vieillard avec une expression d'amical reproche.
— Pardonnez-moi, don Luigi. Je vous attendais; j'aurais attendu des siècles, pour me punir de n'avoir pas pressenti que vous deviez m'honorer ce matin de votre visite.

— A tous vos mérites, *carissimo mio*, voudriez-vous donc ajouter la qualité de sorcier?
— Par Saint-Jean de Jérusalem! mon cher chevalier, je voudrais l'être pour vous plaire!
— Pour cela, vous n'avez besoin que d'être vous-même, don Salvador.

— En vérité, si je n'avais au monde que Pexcellantissime « cavaliere » Carpina pour me donner des leçons d'humilité, je risquerais fort de mourir dans l'impénitence finale.

— Tous ceux qui aiment le génie et l'honneur sont de l'avis du seigneur Carpina, dit Raphaël.

Le vieux chevalier tourna la tête du côté de

Raphaël Palma, qu'il n'avait pas vu en entrant, et que Salvador s'empressa de lui présenter comme un peintre d'avenir et comme son ami le meilleur.

— A mon tour, Raphaël, dit Salvador en riant, de te demander si tu n'es plus mon ami, puisque tu me flattes.

— Le rôle d'un ami est de dire la vérité, bonne ou mauvaise.

— Tu me la diras? murmura Salvador à l'oreille du jeune homme.

Raphaël Palma soupira tristement, et fit un signe de tête affirmatif.

— Tout entière?
— Oui.

— Caro Salvatore, reprit le chevalier en s'asseyant entre les deux amis, savez-vous bien de qui l'on ne fait que parler dans Rome, à cette heure?

— De moi, n'est-ce pas?
— Oui, mais savez-vous pourquoi votre nom est à présent dans toutes les bouches?

— Parce que ce diable de Formica passe pour un démon d'esprit, et qu'il flagelle à tour de bras la sottise et les ridicules.

— D'abord; mais ensuite?
— Parce que les femmes s'arrachent ses poésies.

— Et encore?
— Parce que les princes s'arrachent ses tableaux.

— Et enfin?...
— Ah! cette fois, vous ne trouvez pas? Eh bien! on ne parle que de Salvador Rosa parce qu'on assure qu'il a, sans retour, brisé sa palette et brûlé ses pinceaux.

— Et l'on ne se trompe pas.

— Tenez, mon cher Salvador, vous êtes un singulier grand homme!

— Grand homme à trente et un ans! Je vous y prends, seigneur chevalier, vous vous moquez de moi!

— Vous voulez dire que vous vous moquez du public.

— Mérite-t-il autre chose?
— A l'heure présente, il n'est pas dans son tort: princes et peuple, tout le monde est étonné de cette abdication sans précédents et la commente à sa guise; vos ennemis sont les seuls qui ne la déplorent point, car votre soleil leur faisait ombrage; vos amis s'en affligent, et les princes n'y croient qu'à demi.

— Eh! que m'importe! Les dires des uns et des autres! s'écria Salvatore. Etaient-ils là, ces charitables commentateurs, pour me sauver du désespoir, quand ma mère était forcée, pour avoir du pain, d'entrer comme servante dans la maison du vice-roi de Naples, quand je tombais d'inanition dans les rues de Rome, quand maœur mourait de faim, là-bas, sur un grabat? On me dédaignait quand j'étais pauvre; est-ce donc mon or que l'on estime? Jamais je ne pardonnerai, non, jamais, à ce public imbécile de m'avoir forcé de descendre des sommets de l'art sur les tréteaux du bouffon. A mes amis comme à mes ennemis, à François Albani, à Zampieri, à Jean Barbieri, à Beretini, à Bernin, vous pouvez dire que Salvador Rosa n'est plus et ne veut plus être que Pasquin ressuscité. Je me suis juré de ne reprendre mes pinceaux qu'à une date que je suis seul à connaître, et je tiendrai mon serment. Cela vaut-il la peine d'en gloser à l'infini?

(A suivre.)

dée par S. Em. le cardinal Caverot assisté de deux prélats, revêtait une gravité touchante, et les chants exécutés par la célèbre maîtrise de Saint-Jean, pénétraient dans l'âme de la foule et la remplissaient de saines émotions. Au moment de la bénédiction solennelle, toutes les cloches de la cité annonçaient la joyeuse nouvelle aux fidèles qui n'ont cessé depuis d'accourir comme aux jours des grandes solennités dans les vastes nefs de la cathédrale, décorée pour la circonstance avec une exquise sobriété qui n'altère pas la pureté de ses grandes lignes gothiques.

Outre les Oeuvres lyonnaises qui accompagnaient pieusement leur pèlerinage à Saint-Jean et recevoient tour à tour la parole apostolique de M. l'abbé Nitellon, de M. La-Joux, vicaire général, et d'autres prédicateurs, des pèlerins arrivent en foule des villes et diocèses voisins, empressés de venir gagner l'indulgence jubilaire.

Mercredi soir, l'église était comble longtemps avant le Salut solennel qui a été suivi de l'heure sainte prêchée par le R. P. Tissot, missionnaire. Un millier d'adorateurs ont passé la nuit près du Très-Saint-Sacrement et se sont approchés avec une grande ferveur de la Sainte-Table pendant la célébration des premières messes. A dix heures, la messe pontificale a été célébrée par Mgr Perraud, évêque d'Autun. La maîtrise de St-Jean a interprété sans aucun accompagnement la messe canonique de Palestrina.

Une animation paisible et considérable règne au alentours de la primatie où se pressent successivement les foules avides de pitié et de pardon.

Le manifeste victorien

On a fait la remarque que fort peu de serviteurs de l'Empire s'étaient présentés à l'hôtel du prince Jérôme-Napoléon après la promulgation des décrets d'exil. On en a vu cependant quelques-uns de la nuance librepenseuse et libérale, tels que Renan.

Par contre, nous trouvons à peu près tous les noms des Chambres impériales et de la haute administration sous Napoléon III, dans la très longue liste des bonapartistes qui sont allés saluer le prince Victor avant son départ pour Bruxelles.

C'est une comparaison, que chacun peut faire à la lecture des journaux français, et dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir la signification.

Le prince Victor a donné lecture de la protestation suivante aux nombreux partisans de l'Empire qui se pressaient dans les salons de son hôtel :

Messieurs,
Je vous remercie de vos témoignages de sympathie. Vous n'attendez pas de moi de vaines protestations contre la mesure qui me frappe. Le régime actuel est condamné à proscrire par son impuissance à gouverner.

Je ne me plains ni ne m'étonne. Je sais même gré à la République d'avoir assez différé ses violences pour que j'aie pu servir comme soldat dans les rangs de l'armée française.

Lexil n'ébranlera pas ma foi dans notre cause ; ne me m'empêchera pas d'y dévouer ma vie.

Malgré l'éloignement, malgré toutes les injustices et toutes les amertumes, je resterai fidèle aux principes de l'Empire, tels que les ont conçus Napoléon Ier et Napoléon III, tels que les ont appliqués le prince dont vous avez avec moi admiré l'héroïsme, et dont je pleure la mort.

Ces principes sont les vôtres ; ils ont été consacrés par les votes populaires. Aujourd'hui, comme au commencement de siècle, ils signifient : souveraineté de la nation, stabilité et fermeté du pouvoir, égalité des droits, respect aux croyances religieuses, paix entre les citoyens, démocratie organisée.

Ayez bon courage, messieurs. Le peuple a déjà montré, par d'éclatants exemples, que les décisions des assemblées et les lois de bannissement ne l'arrêtent pas lorsqu'il est résolu à faire prévaloir sa volonté.

Je compte sur lui pour me rouvrir les portes de la France. Viennent l'heure des grandes crises, Dieu aidant, je ne faillirai pas aux devoirs que me tracera le patriotisme et que m'impose mon nom.

Au revoir, messieurs !
C'est ferme. C'est précis. Il n'y a pas de réminiscences vaines. Le programme est celui des Napoléons. On sait ce que nous en pensons et ce n'est pas le lieu de le critiquer ici.

Mais quand le prince le lisait d'une voix émue s'élevait en vain de rendre calme, une émotion communicative empoignait l'âme des auditeurs. Des bravos ont plusieurs fois éclaté, dominés par le cri sonore de : « Vive l'Empereur ! »

Prorogation du Parlement anglais

Le Parlement anglais a été prorogé le 25 juin.

Le discours de la reine annonce qu'elle a résolu la dissolution du Parlement afin de connaître les sentiments du peuple sur la question de l'établissement d'un corps législatif irlandais.

Elle constate que les relations de l'Angleterre avec toutes les puissances sont amicales, que les incidents causés par la Bulgarie

et la Grèce sont terminés, et que l'état de l'Egypte s'est amélioré et a permis de réduire l'armée d'occupation.

La reine exprime le désir que le nouveau Parlement travaille à la paix et au bonheur du peuple et à la puissance et à l'union de l'empire.

Pèlerinage de Jérusalem

Mercredi, à 5 heures, le paquebot *La Bourgogne*, des Transports Maritimes, est entré dans le port de Marseille, ramenant les pieux pèlerins qui viennent de prendre part au pèlerinage de pénitence.

Leur voyage a donc duré une quarantaine de jours et s'est effectué dans les meilleures conditions. La satisfaction des pèlerins est complète, ils retournent tous enchantés de leur pèlerinage et des soins dont ils ont été l'objet de la part de l'administration des Transports Maritimes, à bord de *La Bourgogne*.

Au retour, la touchante cérémonie de la première communion de trois jeunes matelots a fourni à bord l'occasion d'une belle solennité.

Tous les pèlerins retournent en bonne santé, ils n'ont perdu aucun des leurs.

Un discours de M. Windthorst.

Les cercles catholiques ouvriers ont célébré une fête imposante à Dortmund. M. Windthorst, qui assistait et qui a été accueilli avec un enthousiasme indescriptible, a pris deux fois la parole. La première fois il s'est exprimé ainsi :

Mes chers amis, si je suis venu aujourd'hui au milieu de vous, ça été pour exprimer la pensée de la solidarité et de la concorde qui nous unit. Nous sommes décidés à continuer à nous unir dans la défense de nos intérêts matériels et moraux. Je dois décliner les paroles élogieuses de l'orateur précédent. Si m'a été permis de lutter pour la liberté de l'Eglise, c'est cependant le mérite de Léon XIII et de l'empereur d'avoir fait la paix. C'est à ces deux Souverains qu'est due notre gratitude. Nous avons fait un grand pas sur le terrain religieux, et ce qui manque encore se réalisera.

L'orateur inculque ensuite l'amour des bons rapports avec les protestants et la nécessité de faire une bonne réforme sociale. Ses dernières paroles que nous allons citer, ont été couvertes d'applaudissements enthousiastes :

« Je vous jure, s'écrie-t-il, je vous jure, de lutter, avec mes 73 ans, jusqu'à mon dernier souffle pour la liberté de l'Eglise et le bien des ouvriers. »

Plus tard, M. Windthorst a pris encore la parole.

Pourquoi m'a-t-on accueilli ici comme partout, dit-il, avec le plus vif enthousiasme ? C'est que nous avons combattu le même combat pour notre Eglise.

Nous jouissons en repos de nos biens sacrés, quand une tempête nous a éveillés. En face de ces pertes, nous avons eu conscience de tout le prix de ces biens, et nous avons été forcés de lutter pour les conserver. Nous avons la satisfaction de voir les autres peuples suivre cette lutte avec étonnement et admiration ; car nous avons lutté pour toute la chrétienté. Mais il faut continuer de veiller ! Car l'empereur et le Pape, ces deux puissances grandioses, nous soutiennent dans la lutte contre l'incrédulité et le paganisme.

C'est aux ouvriers que nous devons aussi en partie, si cette lutte titanique pour la liberté de l'Eglise a été couronnée de succès. Il faut que notre réorganisation dure et se maintienne. Sans doute, les évêques sont, en première ligne, les protecteurs de l'Eglise mais, dans les circonstances de notre époque, les laïques doivent se lier pour la même défense. C'est le Centre qui les représente. Ce serait une faute de croiser dorénavant les bras ; car il s'agit de terminer ce qui n'est pas terminé, ce qui est acquis, et de faire en sorte que nos conquêtes ne nous soient plus ravies.

Le Centre n'a pas encore une prépondérance décisive, quoique nous soyons plus de 100 députés ; mais nous sentons dans l'exercice de nos droits notre force se doubler, et nous espérons que nous pourrions toujours compter sur nos électeurs.

Après avoir discuté la grande question sociale, l'illustre chef du parti catholique porte un toast à Léon XIII et à l'empereur.

Inutile de commenter ces paroles, qui sont un vrai programme pour l'avenir.

Menées ouvrières en Italie.

On a arrêté à Milan huit chefs du parti ouvrier : Casatti, Lazzari, Fantuzzi, Croce, Kerbs, Casraghi, Botteri et Parenti. Les quatre premiers s'étaient présentés comme candidats socialistes aux récentes élections.

Un arrêté préfectoral dissout les sociétés qui ont adhéré au programme du parti ouvrier.

Il y avait dix sections du parti ouvrier à Milan et vingt-cinq dans les autres provinces. La police a fait des perquisitions aux sièges de ces sociétés et au domicile de plusieurs socialistes.

Les individus arrêtés à Milan voulaient, dit-on, organiser une grève des paysans. Ils seront poursuivis pour excitation à la révolte et au renversement des institutions actuelles.

Il existerait dans la haute Italie cent cinquante sociétés qui auraient adhéré à ce programme du parti ouvrier.

Les associations coopératives anglaises

Les associations coopératives anglaises viennent de célébrer à Plymouth leur dix-huitième congrès. Suivant la dernière statistique publiée, il existait dans le Royaume-Uni, au 31 décembre 1884, 1,264 associations coopératives d'achat d'aliments et de vêtements, ayant fait dans l'année pour 750 millions de francs d'affaires, avec 66,450,000 fr. de bénéfice.

Il y avait, en outre, 49 associations coopératives de fabrication, disposant d'un capital de 19 millions et ayant obtenu un bénéfice net de 1,800,000 fr. Les associations coopératives manufacturières sortent du principe coopératif simple, car elles vendent au dehors les articles qu'elles fabriquent en plus de la consommation de leurs membres. Ce sont des manufactures marchant comme celles qui appartiennent à des particuliers ou à des sociétés par action : la coopération n'y figure que comme commanditaire.

Le développement des associations coopératives démontre une tendance marquée à se soustraire à l'intervention des intermédiaires. Ce sont, du reste, les économistes français qui ont le plus complètement étudié cette grande question du parasitisme. Les Anglais ont mis leurs travaux à profit, mais on aurait tort de croire que le problème soit résolu par ces essais de rapports plus directs entre l'acheteur et le producteur. La consommation anglaise dépasse 30 milliards de francs et la coopération n'y joue, comme on le voit, qu'un rôle restreint, favorisé le plus souvent par des circonstances spéciales et locales.

Les anarchistes chez eux

Sous ce titre, le *Vorld*, un des journaux les plus importants de New-York, publie un article qui décrit d'une manière frappante la vie de famille des meneurs socialistes, la place indigne qu'ils assignent à leur femme, le peu de soin dont ils entourent leurs enfants, leur malpropreté, leur grande répugnance pour le travail et les trucs auxquels ils ont recours pour se dauber et s'exploiter mutuellement.

L'auteur raconte comme suit une visite chez un anarchiste.

Assis près d'une table à trois pieds, le fidèle partisan de M. Most lisait l'ouvrage de ce dernier intitulé : *La Bête propriétaire*. Il fumait une pipe dont le tuyau était long d'au moins une aune, et sur la table, devant lui, se trouvait un pot de bière. Le maître du logis paraissait jour d'une santé florissante.

A l'autre bout de la chambre, se trouvait la femme, pauvre créature aux traits maladifs ; les manches retroussées, elle faisait la lessive. Son visage était pâle, ses yeux profondément enfoncés dans leurs orbites.

De droite et de gauche traînaient dans la petite pièce des paquets de linge sale. La femme arrêta un moment sa besogne pour jeter un regard tristé sur un troisième être humain qui se trouvait là ; un pauvre petit enfant, au teint de cire, aux yeux sans expression, qui se retournait et pleurait doucement dans son berceau.

Puis elle reportait les yeux sur son paresseux de mari, gras, gros, fleuri, dont la vie se passait à boire de la bière et à faire résonner aux oreilles de ses concitoyens ignorants des discours au picrate de potasse.

— Que désirez-vous ? demanda le socialiste.

— Je cherche une femme pour blanchir mon linge.

— Vous êtes au bon endroit ; ma vieille vous servira, répondit le socialiste en buvant un coup.

— Je ne puis plus accepter d'ouvrage, dit la femme d'une voix plaintive ; j'en ai plus qu'il ne faut pour mes clients ordinaires.

— Qu'est-ce que c'est ? cria le socialiste, en jetant son livre et se levant avec vivacité.

— Mais voulez-vous donc que je me tue de travailler, réclimina la malheureuse, pendant que vous passez le temps à ne rien faire ! j'ai assez travaillé ; je suis très malade, et je devrais être dans mon lit !

— C'est bien, jeune homme, s'écria le socialiste, après avoir vainement essayé de faire taire sa femme, c'est bien, laissez votre nom et votre adresse, elle viendra ce soir encore chercher votre linge.

Il est rare, continue l'auteur de l'article, de voir des socialistes ou anarchistes traiter leur femme avec bonté. En général, on utilise les femmes comme des esclaves, pendant que les maris prêchent la théorie de la dynamite et la destruction.

Qu'en outre, ces gens sont des lâches, cela a été prouvé il n'y a pas un an, quand le capitaine de police M. Callagh parvint avec 12 agents seulement à disperser plus de 300 socialistes qui tenaient un meeting à la *Concordia Hall* sous la présidence de Justus Schwab.

Ceux d'entre eux qui travaillaient effectivement le font à contre-cœur. Pourquoi travailleraient-ils (c'est leur raisonnement puisqu'ils ont tant de droits sur les richesses de Vanderbilt que le propriétaire réel...)

Il nous faut 100,000 ouvriers armés de fusils, s'écria Most dans un discours à la *Germania Hall*, et ces fusils on peut vous les livrer à 10 dollars pièce. Qui ne pourrait économiser cette somme ?

En outre, vous devez souscrire pour la caisse des besoins extraordinaires, afin que notre mouvement puisse continuer !

Voyant le succès qu'obtenaient ses paroles, Most fit signe à deux de ses fidèles, qui firent

la quête avec leurs chapeaux. Chaque soir, Most empocheait ainsi un couple de 100 dollars.

En outre, on commandait une centaine de fusils, sur chacun desquels Most gagnait 8 dollars.

Socialisme et anarchisme se confondent, et il faudrait un philosophe socialiste pour terminer la nuance qui les sépare. Les idées des partisans des deux tendances sont à peu près les mêmes. Rôder, boire de la bière, fumer et voler, voilà l'idée qu'ils se font de la vie. Quand Most fut arrivé en Amérique, ils devinrent plus audacieux à mesure que les discours des chefs devenaient plus incendiaires. Leurs menaces ne s'adressaient plus seulement aux capitalistes et à la police, mais aussi à l'Eglise, la Justice et la Législation. Justus Schwab, qui était le chef incontesté avant l'arrivée de Most fut mis de côté. Schwab crut voir que Most gagnait plus d'argent en débitant ses livres et ses journaux que lui en vendant de la bière, et c'est ainsi que les deux augures devinrent ennemis !

En terminant, l'auteur évalue la fortune de plusieurs chefs socialistes. Celle de Schwab est évaluée à 20,000 dollars, celle de Most à 50,000. Lors de son procès, ce dernier payait 1,000 dollars à son avocat et 1,000 dollars de caution ! Pauvre gens !

Canton de Fribourg

Il est incontestable que le *Bien public* jouit d'une légitime influence à la Maison-de-Ville. C'est la nymphe Egérie un peu grinceuse et déjà sur l'âge, il est vrai, de nos municipaux. Or, le *Bien public*, dont sus est question, se plaint d'une voix lamentable du nombre des fonctionnaires et employés de l'Etat. Il faut réduire, il faut réduire. Eh bien, pour rester dans le sujet, nous prenons la respectueuse licence de lui signaler ce qui suit :

Ne pourrait-on pas supprimer le poste de second secrétaire du conseil communal de Fribourg ? *La besogne de cet employé est, parait-il, si énorme, qu'à l'heure qu'il est, où la place est vacante, M. le secrétaire en chef a encore suffisamment de loisirs pour voyager en Allemagne. L'hisser les remplace tous. E pur si muove !*

Nous nous empressons de réparer une regrettable omission commise dans l'énumération des membres de la Commission de l'école régionale de Treyvaux. Aux noms que nous avons donnés, dans notre numéro de jeudi, il faut joindre celui de M. Théraulaz, syndic de La Roche.

Le concours cantonal de gymnastique aura lieu, pendant l'automne, à Morat.

Eglise de Notre-Dame

PENDANT L'OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU
A 9 1/2 h. Office, bénédiction du Très-Saint-Sacrement.
A 4 1/2 h. Salut, bénédiction du Très-Saint-Sacrement.
Le dimanche Offices et Vêpres aux heures habituelles.

AVIS

Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à la carte de remboursements qui leur sera présentée, dans la première quinzaine de juillet, pour leur abonnement du second semestre de l'année courante.

Les abonnements de la ville seront perçus les premiers jours de juillet.

L'ADMINISTRATION.

Chronique scientifique

Une grande source de chaleur. — La chasse à l'éléphant et la pêche à la baleine. — Une nouvelle cartouche de mine. — Un remède contre le tournis.

La chaleur, la lumière, la force à bon marché, tels sont les grands problèmes dont notre siècle cherche surtout la solution. On a demandé cette solution aux diverses puissances que recèle la nature ; on a cru un moment l'avoir trouvée dans cette force étrange, inépuisable, répandue partout, à l'électricité. Mais si l'électricité fournit abondamment ce qu'on lui demande, elle a le tort d'être trop chère.

Une autre idée, qui n'est point nouvelle, mais qui revient à l'ordre du jour, ce serait d'emprunter la chaleur au feu central de la terre. On a fait dernièrement un essai à Budapest où l'on a foré un puits artésien de 951 mètres et qui fournit un débit considérable d'eau chaude marquant 70 degrés centigrades. L'ingénieur chargé d'exécuter ces travaux continue le forage à l'effet d'obtenir de l'eau à 80 degrés centigrades.

Ces eaux chaudes servent à alimenter les bains publics ainsi que d'autres établissements de la ville. La municipalité fournit à la Compagnie une subvention de 800,000 fr. On sait que Paris pourrait être en partie alimenté par des eaux provenant des puits artésiens comme celui de Grenelle. Qui sait si la grande ville ne demandera point un jour à cette même nappe d'eau chaude, chaleur, force et eau ?

On sait que plus d'une espèce d'animaux sont éteints. D'autres diminuent rapidement et disparaîtront bientôt de notre globe. L'acharnement avec lequel on poursuit la baleine et l'élephant, aboutira inévitablement à l'extinction plus ou moins éloignée de ces deux géants du règne animal.

On compte plus de vingt grandes compa-

gnies qui pratiquent la pêche de la baleine. Chacune a sa flotte de guerre. Les uns ont même des bateaux à vapeur armés à l'avant d'un canon lance-harpon. Le harpon part sous l'explosion d'une forte charge de poudre, en déroulant un câble dont l'extrême bout est fixé au bateau: il porte en pointe un obus perennant, qui produit le plus souvent une blessure mortelle. Le malheureux cétacé est promptement dépecé. La graisse est fondue; certaines parties des chairs sont préparées en conserves. Les fanons de ce monstre informe servent à masquer certains défauts physiques. Les barbes trop faibles, pour le même usage sont converties en plumes d'autruche.

La capture d'une baleine représente une somme de 5 à 6000 fr. On en prend encore environ 1,400 chaque année; cependant, leur nombre diminue rapidement.

Ce que l'on recherche dans la chasse à l'éléphant, c'est l'ivoire. L'Afrique exporte annuellement, assure-t-on, 1,700,000 livres d'ivoire, qui exigent le sacrifice de 40,000 éléphants. Ces animaux diminuent. On n'en trouve déjà plus sur les côtes. C'est la région de Zanzibar qui fournit le plus d'ivoire. La valeur de l'ivoire exporté, s'élevait à 20,000,000 de francs par an.

On a trouvé une nouvelle cartouche de mine

qui peut produire ses effets sans l'intervention du feu. Un tube de verre divisé en deux parties, reçoit d'une du zinc, finement pulvérisé, et de l'autre de l'acide sulfurique. Il est placé dans le trou de mine et solidement bourré avec de la terre glaise. Alors le mineur pousse dans le trou une tige de fer qui brise le tube; l'acide sulfurique arrive en contact avec le zinc et il se produit un rapide dégagement d'hydrogène qui élève la pression jusqu'à 37000 atmosphères, dit-on. Sous cet effort, le roc se brise comme par l'effet d'un explosif.

On aurait trouvé enfin, contre toute attente, un remède infailible contre la maladie du tournis. Ce nom vient, chacun le sait, de ce que les moutons atteints de cette maladie ont une tendance à tourner sur eux-mêmes. On connaît l'origine de ce fléau qui fait souvent de grands ravages parmi les troupeaux. C'est un ténia, ou ver dont l'existence a deux phases distinctes, l'une dans l'intestin du chien, l'autre dans le cerveau du mouton. Voici comment se passe ce singulier phénomène: Le chien dévore-t-il la tête d'une victime du tournis, que le germe de la maladie se développe comme le ver solitaire dans l'estomac de l'homme; il s'allonge en ruban, se féconde lui-même. Les articles mûrs de ce ténia se détache peu à peu de l'intestin et vont souiller le gazon.

Un mouton viendra brouter ce gazon chargé des œufs du parasite. Arrivés dans l'estomac du mouton l'œuf n'est point digéré, mais il éclot en prenant la forme d'un ver. Ce ver s'ouvre un passage et va se loger dans le cerveau du mouton à l'état d'*hydatide*, c'est-à-dire de vessie. Le pauvre mouton atteint de la maladie devient triste. La bouche baveuse, l'œil hagard, la tête pesante, il tourne sur lui-même, toujours dans le même sens, cherchant un appui pour sa tête malade et enfin il tombe sur lui-même après quelques rotations. Le brin d'herbe ne l'allèche plus. Il ne tarde pas à succomber.

Si vous ouvrez alors la tête du mouton, vous y rencontrez invariablement dans la substance du cerveau, une ou plusieurs vessies limpides, depuis la grosseur d'un pois à celle d'un œuf de poule, selon le degré de leur développement.

Or, le remède que l'on annonce comme sûr consisterait simplement à appliquer de la glace sur la tête du mouton ou de fréquentes compresses d'eau froide. On assure qu'au bout de quelques jours le ver a disparu et le mouton est guéri. Du reste si l'on avait soin de mettre les têtes des moutons qui ont succombé hors des atteintes des chiens, le fléau du tournis ne tarderait pas à disparaître complètement.

M. SOUSSENS, Rédacteur

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

Baromètre	20	21	22	23	24	25	26	Baromètre
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE (Centigrade)													
Thermomètre	20	21	22	23	24	25	26	Thermomètre					
7 h. matin	10	9	10	10	12	12	13	7 h. matin					
1 h. soir	13	13	14	14	14	19	22	1 h. soir					
7 h. soir	11	11	12	13	15	15		7 h. soir					
Minimum	10	9	10	10	12	12		Minimum					
Maximum	13	13	14	14	19	22		Maximum					

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

ADELRIK BENZIGER & C^{ie}, EINSIEDELN
ÉTABLISSEMENT ARTISTIQUE D'ORNEMENTS D'ÉGLISE
SOUS LE PATRONAGE DE N. S. PÈRE LE PAPE
FABRICATION ET VENTE D'OBJETS LITURGIQUES
CHASUBLERIE - SOIERIE - BRODERIE - PASSEMENTERIE - LINGERIE
ORFÈVREURIE - BRONZES
OBJETS DE SCULPTURE ET DE PEINTURE, etc.

ELIXIR STOMACHIQUE DE MARIA-ZELL.
Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veins hémorrhoidale).
Prix au flacon avec mode d'emploi, 1 fr. Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel“ C. BRADY à KREMSIER (Moravie) Autriche.
Dépôt général et expédition pour toute la Suisse: pharmacie Paul Hartmann, à Steckborn. On peut aussi se procurer le véritable Elixir stomacal de Maria-Zell.
Chez Charles Lapp, droguerie, à Fribourg; Porcelet, pharmacien, à Estavayer; B. Scheller, à Morat; Pharmacie Caspari, à Avenches, et dans les principales pharmacies de toute la Suisse. (O. 283)

RANZ DES VACHES DE LA GRUYÈRE
(Gruyère Käse) arrangé avec introduction et finale pour piano et chant (ad libit), par ARMIN SIDLER
PRIX: 2 francs 50 centimes

NOUVELLES PUBLICATIONS
L'Ordre des Chartreux, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix 1 fr. 50
La perfection sacerdotale, ou application de l'Eucharistie à la vie du prêtre, d'après les saints Docteurs, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12 Franco. Prix 2 fr. 50
Avec approbation du Saint-Siège, de Mgr Mermillod et de Mgr l'évêque de Verdun.
Echo de trente années de prédication, par l'Ermitte de Jérusalem. Ouvrage honoré de l'approbation du Patriarche de Jérusalem. Prix: 3 fr. 50

Savons médicaux de F. SCHERRER & C^o
Savons à la glycérine de F. SCHERRER & C^o
Savons de toilette de F. SCHERRER & C^o
Approuvés par les médecins les plus connus
FOURNISSEURS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE
USINE A VAPEUR A SCHAFFHOUSE
Parfumeries de F. SCHERRER & C^o
Savons à détacher de F. SCHERRER & C^o
Huiles d'olives de F. SCHERRER & C^o
En vente dans toutes les pharmacies, magasins de parfumeries et chez les droguistes
(O. 259) Pour éviter les imitations exiger toujours (O.F. 745) les Savons de F. SCHERRER & C^{ie}.

LA MEILLEURE LOTION
Nouvelle découverte infailible et garantie contre les pellicules et la croûte de cheveux se trouve chez
(O. 394)
FELLER, coiffeur,
147, Rue du Tilleul, 147.

MARBRERIE CHRISTINAZ
FRIBOURG, à la Vilette, FRIBOURG
Grand choix de monuments funéraires, en marbre et en Syenit. (Ce dernier conserve le poli inaltérable.) (O. 160)

Le D^r Pierre GREMAUD
a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'il vient de s'installer au
CHEVAL BLANC
RUE DE LAUSANNE, 99
Ancien médecin assistant de clinique ophthalmique, le D^r P. Gremaud continuera à donner des consultations spéciales pour les maladies des yeux, de même que pour les maladies des oreilles et des voies respiratoires (nez, pharynx et larynx). (388) (364/425)

SANCTI Thomæ Aquinatis
Summa theologia
Diligenter emendata, Nicolai Silvii, Billuart et C.-J. Drioux notis ornata. 13^e édit., 8 vol., in-8.
Prix: 21 fr.
Cette édition, devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers, a été revue avec le plus grand soin. Le papier, très beau de qualité, peut supporter des annotations à l'encre, avantage précieux pour les étudiants.

VIE DE SAINT VINCENT-DE-PAUL
PAR J. M. A.
prêtre de la Congrégation de la Mission.
Avec l'approbation de l'Ordinaire.
Joli vol. in-12 de 370 p., avec portrait du saint.
Prix: 2 francs.

GRANDE MISE DE MEUBLES
A la Grenette les 29 & 30 juin prochains
Ameublement, Pouf et Lambrequins; chaises longues; quantité de canapés ordinaires et lits complets; armoires à glace et ordinaires; tables rondes et autres; commodes, lavabos en tous genres, chaises et tabourets, etc.; outils de menuisiers et hobelanc, un petit char à bras ainsi qu'une grande quantité d'objets trop longs à détailler. Le tout sera cédé à bas prix. (O. 444/385) Jean VIENNE.

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg (Suisse).
LA R. M. JAVOUHEY
FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY
HISTOIRE DE SA VIE, DES ŒUVRES ET MISSIONS DE LA CONGRÉGATION
Par le R. P. DELAPLACE
2 forts volumes in-8°. — Prix: 10 fr.

Demande de Place
Une jeune personne bien recommandée désirerait se placer comme bonne d'enfant ou aide dans un ménage en ville. S'adresser à **MM. Orell, Fussli et Cie, à Fribourg.** (O. 450)

ON OFFRE A VENDRE
L'hôpital de Romont et l'hospice de Billens offrent à vendre le domaine qu'ils possèdent à Esmonts, de la contenance d'environ quarante-six poses de bon terrain.
Les mises auront lieu le mardi 29 juin à 3 heures de l'après midi, à l'Hôtel-de-Ville à Romont, sous de favorables conditions.
Pour voir le domaine s'adresser à Louis Levrat, au Saulgy; pour connaître les conditions, au soussigné. (O. 394/451)
Romont, le 1^{er} juin 1886.
Auguste Donzallaz, Romont.

LES GLOIRES DE MARIE
de saint Alphonse de Liguori
traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.
2 vol. in-12, 5 fr., franco 5 fr. 20.

VIE ET ECRITS DE MADEMOISELLE ZOË GUILLAUME
par M. l'abbé TOURNEL. — Prix: 2 fr. 50.